ANEF Cantal

PÔLE ENFANCE FAMILLE

- Espace Rencontre
- Service Adaptation Progressive en Milieu Naturel
- Maison d'Enfants à Caractère Social

PÔLE ACCUEIL HÉBERGEMENT INSERTION

Axe insertion

- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
- Accueil de Jour Itinérant
- Tiers-Lieu
- Hébergement Conventionné
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- Accompagnement Vers et Dans le Logement Intermédiation Locative

Axe santé

- Accueil de Jour
- Restaurant de la Solidarité
- Lits Halte Soins Santé
- Appartements de Coordination Thérapeutique
- Maison Relais
- Equipe Mobile Santé Précarité Incurie

PÔLE SOCIAL JUSTICE MINEURS/MAJEURS

- Centre Educatif Renforcé
- Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales
- Convention SPIP/ Placement Extérieur
- Action de Parcours de Sortie de Prostitution

MAISON RELAIS

Rapport d'activité 2024

ANEF Cantal
91, avenue de la République • B.P. 426 • 15004 Aurillac Cedex
Tél. 04 71 48 63 23
direction@anef15.fr • www.anef15.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
Préambule 4
1 La maison relais en quelques chiffres 5
1.1 Capacité d'accueil et particularités du logement 5
1.2 Le personnel d'encadrement 5
1.3 Les demandes d'admission 5
1.4 Les admissions 6
1.5 Les départs 7
2 Caractéristiques du public accompagné en 2024 8
2.1 Nombre et tranches d'âge des personnes accompagnées en 2024 8
2.2 Ressources des personnes accompagnées 9
2.3 L'accompagnement dans la gestion budgétaire et administrative 9
2.4 L'accompagnement vers le soin 10
3 L'accompagnement à la maison relais 11
3.1 L'accompagnement individuel 11
3.2 L'accompagnement collectif 12
3.2.1 Le café du matin 12
3.2.2 Repas en commun 13
3.2.3 Atelier Sport Adapté 13
3.2.4 Activités périodiques : entretien du jardin 13
3.2.5 Les sorties 13
3.2.6 Après-midi « jeux de société » avec les Lits Halte Soins Santé 14
3.2.7 Atelier esthétique et bien-être 14
4 La participation des locataires 15
5 Travail partenarial 16
6 La gestion locative 17
7 Perspectives 2025 18

PREAMBULE

Difficultés économiques et sociales, problématiques personnelles de dépendance, d'exclusion, de solitude… pour les personnes vivant de telles situations, l'accès à un logement individuel autonome est difficilement envisageable, et pourtant, tout un chacun a droit à un « chez soi »

Tel est la fonction de la Maison Relais de l'ANEF Cantal.

Les maisons relais sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, ne permet pas d'accéder ou rester en logement ordinaire.

Elles ne s'inscrivent pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Notre maisons relais constitue une modalité de résidence sociale, régie par le code de la construction et de l'habitat. Elle participe à la mise en œuvre du logement d'abord en direction de public en situation de précarité.

Le protocole d'admission débute par la visite des locaux, les hôtes partagent le règlement de fonctionnement du collectif ainsi que le règlement d'habitation relatif à la partie privative, aux éventuels demandeurs. Cette visite est souvent accompagnée du professionnel prescripteur mais il est possible que les demandeurs viennent seuls ou accompagnés d'un proche.

Cette visite est primordiale pour les demandeurs pour répondre aux questionnements concernant les accompagnements et le quotidien en maison relais.

L'équipe propose un délai de réflexion aux visiteurs pour confirmer l'adéquation entre l'outil de la Maison Relais et leurs besoins.

Si le demandeur a le souhait d'accéder à la Maison Relais, le partenaire prescripteur transmet la demande de logement au SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) de l'ANEF Cantal. Le SIAO a pour mission de présenter le dossier au Bureau d'Accès au Logement et à l'Hébergement (BALH) et ainsi vérifier si le demandeur correspond au public visé par l'accès aux résidences sociales, à savoir les personnes percevant de faibles ressources et en situation d'isolement ou d'exclusion sociale.

Après la validation de la demande par le BALH, l'équipe planifie une rencontre avec les demandeurs pour un entretien préalable. Cette rencontre doit permettre aux hôtes de cibler le parcours, les projets et objectifs des demandeurs. Le contenu de ces entretiens est ensuite exposé lors de la Commission d'Attribution pour étayer les décisions.

1 LA MAISON RELAIS EN QUELQUES CHIFFRES

1.1 CAPACITE D'ACCUEIL ET PARTICULARITES DU LOGEMENT

La Maison Relais de l'ANEF Cantal, ouverte depuis 2009, a la capacité d'accueillir 20 locataires dans des logements de 20 m² (7 logements) ou de 30 m² (13 logements). Six logements en rez-de-chaussée sont accessibles à des Personnes à Mobilité Réduite.

1.2 LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

L'équipe de la Maison Relais se compose de cinq travailleurs sociaux à temps partiels.

Quatre d'entre eux composaient l'équipe du service de l'Entre d'Eux de l'ANEF Cantal jusqu'en décembre 2024 où une réorganisation du service a eu lieu.

En effet, un membre de l'équipe ne travaille plus au sein de la Maison Relais et est désormais à temps plein sur le service Entre d'Eux.

La répartition des temps de travail a été modifiée, un binôme a désormais en charge les références des locataires et un second binôme intervient sur l'animation et le travail en partenariat.

Leurs interventions au sein de la maison relais s'organisent sous la responsabilité d'un chef de service.

Les travailleurs sociaux ont pour missions :

- Travailler au développement du lien social des locataires ;
- Accueillir et informer les locataires sur les différents dispositifs existants ;
- Orienter et accompagner les locataires dans leurs démarches d'accès aux droits ;
- Élaborer un diagnostic psychosocial ;
- Mettre en place un contrat de séjour décliné en objectifs personnalisés ;
- Réaliser un accompagnement social et éducatif pour rendre les locataires autonomes ;
- Organiser et animer des projets collectifs ;
- Assurer la bonne gestion locative des appartements ;
- Participer à la commission d'attribution ;
- Participer à l'élaboration et à l'évolution du projet de service.

1.3 LES DEMANDES D'ADMISSION

Durant l'année 2024, 14 visites ont été planifiées. 9 personnes ont confirmé leur souhait d'intégrer un logement à la Maison Relais en déposant un dossier de demande unique auprès du SIAO. Parmi elles, 3 personnes ont annulé leur demande avant la commission d'attribution, n'étant pas certaines de leur projet personnel.

De ce fait, 5 demandes au total ont été présentées en commission d'attribution.

Tableau comparatif des 3 dernières années :

	2022	2023	2024
Nombre de visites	23	7	14
Dossiers étudiés en commission	13	4	5

Le nombre de visites en 2024 a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente.

La Commission d'Attribution s'est réunie une fois sur l'année 2024.

La Commission est composée de l'équipe de la Maison Relais qui présente les dossiers, du Chef de Service, d'un membre de la DDETS -PP, d'un membre du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) d'Aurillac et du chef de projet Logement de la DASEIL du Conseil Départemental.

La composition de cette Commission permet de croiser les avis et questionnements pour décider de l'attribution la plus juste,

Les réponses sont alors diverses :

- **Un accord pour une entrée** dans les lieux dès l'acceptation du dossier. L'équipe se met alors à la disposition du demandeur pour organiser son arrivée dès que cela lui est possible. Il s'agit là de constituer le dossier d'entrée (documents pour la demande d'allocation logement, état des lieux, signature du bail, documents pour la caution).
- **Un refus d'admission**. Dans ce cas, la commission émet des préconisations afin d'aider le demandeur à se tourner vers d'autres solutions de logement ou d'hébergement adapté à la situation. Le prescripteur est également destinataire de ce retour.
- **Un ajournement** en cas d'absence de logement disponible. Dans ce cas, lors de la libération d'un logement, l'équipe reviendra vers cette personne afin de s'assurer que la demande est toujours active en fonction de l'évolution du projet et de la situation.

Dans tous les cas, la commission statue prioritairement pour les personnes hébergées en structure d'hébergement ou sans solution de logement souvent liée à une longue période d'hospitalisation.

En 2024, les principaux prescripteurs ont été :

- Les Lits Haltes Soins Santé
- Le Centre Hospitalier
- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- Le Conseil Départemental
- L'Association Tutélaire AT15
- Le Centre Médico-Psychologique.

1.4 LES ADMISSIONS

En 2024, la maison relais a accueilli un nouveau locataire : une femme âgée de 56 ans a été orientée par le CHRS d'Aurillac à la suite d'une hospitalisation en psychiatrie.

Cette dame rencontre des épisodes importants de mal-être entrainant des alcoolisations massives. Elle a souhaité être accompagnée au quotidien afin de la sécuriser et de pérenniser le travail déjà mis en place au CHRS.

1.5 LES DEPARTS

Une locataire a quitté la Maison Relais durant l'année 2024 : Cette dame était de moins en moins autonome dans la gestion de son logement et de son hygiène corporelle et elle ne se saisissait pas de l'accompagnement proposé par l'équipe. Un accompagnement vers une famille d'accueil a été réalisé avec sa curatrice.

2 LES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2024

Les personnes accueillies au sein de la Maison Relais sont majoritairement fragilisées par des consommations excessives d'alcool et/ou de stupéfiants et des troubles psychologiques ou psychiatriques.

Au-delà de ces caractéristiques, nous cherchons à assurer une certaine diversité lors de l'étude des candidatures. Nous évitons ainsi, d'uniformiser les profils des locataires et favoriser l'échange des expériences, la confrontation de chacun à son propre vécu, l'esprit d'ouverture, autant de comportements propices à l'insertion et surtout éviter une « ghettoïsation ».

En 2024 comme en 2023, nous faisons face au vieillissement des locataires accompagnés. En 2024, plus de la moitié des locataires ont entre 50 et 64 ans et 5 d'entre eux sont à la retraite. Ces caractéristiques récurrentes depuis plusieurs années, nécessitent d'adapter la prise en charge des locataires et les activités proposées.

2.1 NOMBRE ET TRANCHES D'AGE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2024

	2023	2024
Personnes présentes au 1er janvier	20	20
Entrées dans l'année	1	1
Sorties dans l'année	1	1
Présences au 31 décembre	20	20
TOTAL PERSONNES ACCOMPAGNEES	**21**	**21**

Répartition par genre	Nombre de personne	Pourcentages
Femmes	10	48%
Hommes	11	52%
TOTAL	**21**	**100%**

En 2024, 21 locataires ont été accompagnés.

Le nombre d'entrées et de sorties se complètent cette année. Le nombre de journées réalisées est de : 7284, pour cette année, ce qui représente un taux d'occupation de 98.96 %.

Les 1.04% manquants s'expliquent par les travaux nécessaires entre deux locataires.

Cette année encore, une seule sortie et une seule entrée ont été constatées.

Comme nous l'avons déjà évoqué, cela s'explique par le vieillissement des personnes accueillies. L'équipe éducative en s'adaptant à ce changement tente de trouver le bon équilibre entre l'accompagnement individuel et collectif

En effet, les risques de repli sur soi et d'isolement relationnel augmentent considérablement avec l'avancée en âge. Le but des actions proposées est notamment de permettre aux locataires de retrouver un environnement relationnel de qualité et d'exercer leur citoyenneté.

Par ailleurs, de plus en plus de personnes accompagnées souffrent de pathologies psychiques.

A Aurillac au même titre qu'au niveau national nous faisons face à un manque de médecin notamment dans le secteur psychiatrique.

De ce fait, les personnes sont de moins en moins prises en charge et l'équipe doit pallier au mieux à cette situation préoccupante.

2.2 RESSOURCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Ressources	Nombre de personne	Pourcentages
AAH	9	43%
RSA	0	0%
Pension d'Invalidité (PI)	0	0%
Retraite	5	24%
Salaire	1	5%
AAH + PI	3	14%
AAH + Salaire	1	5%
Salaire + PI	1	5%
Allocation chômage	1	5%
TOTAL	**21**	**100%**

La majorité des locataires bénéficient d'une Allocation d'Adule Handicapée (AAH).

Deux locataires ont un contrat de travail en CDI, un est à temps plein et l'autre à temps partiel.

Une autre locataire, quant à elle, travaille par le biais de missions d'intérim et bénéficie en parallèle d'une pension d'invalidité qui lui permet tout de même de travailler.

5 locataires perçoivent la retraite, ce qui corrobore notre constat sur le vieillissement des personnes accueillies.

2.3 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE

Gestion budgétaire et administrative	Nombre de personne	Pourcentages
Autonomie totale	3	14%
Aide de l'équipe	5	24%
Mesure de protection judiciaire	13	62%
TOTAL	**21**	**100%**

13 locataires, soit 68% bénéficient d'une mesure de protection (curatelle simple, curatelle renforcée...) exercée par des mandataires judiciaires, ces derniers sont également les référents extérieurs des personnes accompagnées.

Ce taux est considérable. Il reflète bien la grande vulnérabilité de certains des locataires et révèle leur grande difficulté à exprimer leur propre volonté.

Les mandataires judiciaires sont de ce fait présents lors des synthèses trimestrielles pour étayer la mise en place des objectifs fixés avec la personne accompagnée.

Les référents extérieurs pour les personnes ne bénéficiant pas de mesure de protection sont pour la majeure partie des assistants sociaux du Conseil départemental et du Centre Hospitalier.

2.4 L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE SOIN

Suivi médical	Oui	Non	TOTAL
Médecin traitant	21	0	21
Suivi addictologie	5	16	21
Suivi psychiatrique	11	10	21
Suivi CMP	5	16	21
Passage infirmier libéral	8	13	21

L'accompagnement vers le soin est devenu une dimension importante à la Maison Relais.

La population accueillie présente très souvent des problèmes de santé liés au vieillissement, à la précarité, aux différentes addictions et au parcours de vie de chacun.

Les pathologies addictives, sont surreprésentées à la Maison Relais.

Leur prise en charge est en générale est multidisciplinaire et nécessite le plus souvent l'association d'un traitement médicamenteux, d'une prise en charge psychologique individuelle et/ou collective et d'un accompagnement social.

En 2024, un psychologue de l'ANEF Cantal est intervenu auprès de certains locataires à leur demande.

Nous comptons 46 entretiens au cours de l'année.

Plusieurs locataires bénéficient d'un accompagnement par des infirmières principalement pour l'administration des médicaments, 5 venant du CMP et 8 en libérales.

L'équipe travaille en lien étroit avec les infirmières, ce qui permet de leur faire part de nos inquiétudes et ressentis et également d'avoir un regard médical.

Hospitalisation	Nombre de personne	Pourcentages
1 fois	5	24%
2 fois	0	0%
3 fois	3	14%
4 fois	1	5%
Pas d'hospitalisation	12	57%
TOTAL	21	100%

Durant l'année, 14 hospitalisations ont été nécessaires.

Elles peuvent être très ponctuelles (intervention en ambulatoire, passages aux urgences avec retour à domicile ensuite) comme beaucoup plus longues.

A chaque fois, cela nécessite un travail de préparation (quand elles sont programmées), et de coordination (transmission des informations importantes aux services, lien avec les professionnels de santé, préparation à la sortie…).

Lors des hospitalisations, l'équipe reste présente pour les locataires avec des visites et appels téléphoniques réguliers afin de maintenir le lien qui est parfois le seul dont bénéficie les locataires.

3 L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAISON RELAIS

Le parcours de vie d'un locataire à la Maison Relais s'articule autour de son projet personnalisé, formalisé par le contrat de séjour, et de son interaction avec les lieux et les temps collectifs.

Pour cela, des actions individuelles et collectives sont développées afin de :

- Favoriser le maintien ou le développement de l'autonomie en termes d'entretien du logement, de préparation des repas, de gestion du budget et des démarches extérieures à effectuer.
- Lutter contre l'isolement,
- Accompagner la personne dans le développement du lien social et culturel.

3.1 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

La Maison Relais permet aux locataires de travailler leurs capacités/compétences personnelles afin de conserver et/ou développer leur autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne. De fait, l'équipe adapte son accompagnement selon le parcours de vie et les attentes de chacun.

Deux locataires ont été bénévoles au restaurant de la solidarité en 2024 dans le but de rythmer leurs journées et d'avoir une activité professionnelle adaptée.

Lors de l'arrivée d'un locataire, un hôte de l'équipe est désigné référent de sa situation pour l'accompagner au plus près dans son projet de vie en franchissant les étapes selon leur rythme et en fonction des objectifs intermédiaires fixés.

Ces derniers sont élaborés et partagés avec le référent extérieur lors de réunions de synthèse trimestrielles.

Le contrat de séjour et ses avenants sont signés à cette occasion et permettent une formalisation de l'avancée des parcours. Le séjour à la Maison Relais est bien souvent émaillé de problèmes de santé, d'hospitalisations, d'angoisses, de déceptions.

Aussi, « prendre le temps » reste un élément important pour les hôtes de la Maison Relais.

Des entretiens avec les hôtes sont prévus régulièrement pour favoriser la relation de confiance et évaluer avec la personne son parcours.

L'accompagnement proposé par les hôtes de la Maison Relais couvre divers domaines :

- Valorisation des capacités et compétences.
- Aide à l'épanouissement personnel.
- Accompagnement pour les démarches auprès des services de droit commun.
- Aide à l'appropriation de leur espace de vie, à l'investissement de l'appartement (décoration, entretien, relations avec le voisinage…).
- Information, conseils sur leurs droits.
- Travail sur l'image de soi (coiffure, tenue vestimentaire, hygiène, esthétique…).
- Identification d'éventuelles difficultés budgétaires et orientation vers une aide adaptée en lien avec le référent social extérieur.

	2024
Nombre d'accompagnements aux rendez-vous médicaux	112
Nombre d'accompagnements à la vie quotidienne	121
Nombre d'accompagnements aux démarches administratives	72
Nombre d'accompagnements aux activités et vie sociale	59
Nombre d'entretiens au bureau ou au logement	132
TOTAL	496

On compte 112 accompagnements à des rendez-vous médicaux sur l'année 2024.

Prendre soin de soi, aller vers le soin peut être source d'angoisses, d'inquiétudes, d'incompréhensions. Accompagner les locataires à leurs rendez-vous permet de les soutenir dans leur démarche, parfois de les aider à s'exprimer et à se faire entendre auprès des professionnels de santé, de réexpliquer plus tard les informations transmises lors de la consultation et enfin d'assurer un meilleur suivi (connaissance des futurs rendez-vous, compréhension du parcours de soin…).

132 entretiens ont eu lieu au bureau ou au domicile des locataires. Ces entretiens réguliers permettent de maintenir le lien et de faire un point sur leur situation et travailler les objectifs fixés par le projet personnalisé.

Les accompagnements à la vie quotidienne comprennent également les accompagnements aux courses, à la pharmacie, à la banque...

Les accompagnements aux démarches administratives correspondent aux rendez-vous avec les partenaires pour les instructions de dossier de demande d'aide, les rendez-vous dans les administrations...

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Les animations collectives sont essentielles au sein de la Maison Relais car elles permettent de renforcer les liens entre les locataires et de construire une dynamique collective.

Les activités au sein de la Maison Relais ne sont pas imposées mais proposées par les hôtes et / ou décidées avec les locataires.

L'équipe éducative reste attentive et recense les attentes des locataires pour planifier et organiser des activités.

L'objectif final est que les locataires puissent par la suite faire des activités de façon autonome, sans la présence des hôtes. D'où l'importance, d'accompagner les personnes vers les acteurs locaux implantés sur le territoire : les centres sociaux principalement. Le Groupe d'Entraide Mutuelle de l'UDAF est également un partenaire qui encourage les activités à l'extérieur.

Les ateliers proposés à la Maison Relais sont regroupés sous la forme d'un projet « d'entrainement aux habiletés sociales » :

3.2.1 Le café du matin

Chaque matin, un locataire prépare le café pour l'équipe et le collectif. En effet, de nombreux locataires s'y retrouvent vers 8h30 pour partager un moment d'échanges et de convivialité.

C'est un temps informel et privilégié avec les professionnels de la Maison Relais qui est devenu un rituel incontournable. Nous avons constaté l'importance de ce moment permettant à chacun de rythmer la journée des locataires présents. C'est également l'occasion d'impulser une dynamique d'activité, de rapporter une inquiétude ou une angoisse, d'échanger sur l'actualité et trouver des solutions sur la cohésion de groupe.

C'est un temps de repérage d'éventuels moments de mal-être pour un locataire que les professionnels rencontrent par la suite en individuel.

3.2.2 Repas en commun

Un repas collectif est organisé une fois par mois, en général le 1er lundi du mois, les locataires choisissent le menu, participent aux courses et à la confection du repas avec l'aide de l'hôte. Une participation financière n'excédant pas 5€ est demandée à chaque participant.

Les fêtes annuelles telles que la galette des rois, la chandeleur ou encore Halloween sont des occasions qui rassemblent les locataires et l'équipe autour du partage de moments chaleureux. Les locataires sont particulièrement sensibles au partage d'un temps convivial pour le repas de Noël. Le directeur et la directrice En réponse à des demandes nombreuses et urgentes, des activités de soutien bénévole sont mises en place à son initiative.

3.2.3 Atelier Sport Adapté

L'atelier Sport Adapté impulsé par le DAHLIR est effectif au sein de la Maison Relais depuis le mois de juin 2020. Une séance d'une heure et demie est proposée chaque semaine par l'éducateur sportif du DAHLIR accompagnée d'un hôte de la Maison Relais.

En 2024, 24 séances ont eu lieu, avec la participation régulière de 4 locataires de la Maison Relais.

En fonction de la météo, les séances DAHLIR peuvent être réalisés dans un gymnase ou en extérieur. Le CHRS ainsi que le service des LHSS/ACT de l'ANEF Cantal participe également à ces séances permettant de créer une nouvelle dynamique collective avec des personnes extérieures à la Maison Relais.

Le référent DAHLIR de la Maison Relais a dû régulièrement remobiliser certaines personnes afin qu'elles puissent participer aux séances.

Une locataire inscrite en phase II en 2023 a maintenu son inscription dans un club de gym adapté sur l'année 2024.

Une réunion annuelle entre l'éducatrice sportive de l'association DAHLIR et les travailleurs sociaux de la Maison Relais ainsi que des deux autres services a lieu afin d'ajuster l'accompagnement et les activités proposées.

Le but est également de faire le point sur la présence des bénéficiaires et de leur motivation.

3.2.4 Activités périodiques : entretien du jardin

Comme pour les dernières années, des locataires ont investi l'entretien du jardin et des parterres.

L'hôte propose et lance l'activité et mobilise les locataires. Cette année un temps important a été consacré à la taille des haies et des arbres.

L'activité jardinage offre des temps conviviaux et un partage des connaissances de chacun.

3.2.5 Les sorties

Impulser des sorties extérieures fait partie intégrante du projet de service de la Maison Relais. Les locataires sont amenés à faire des propositions et à prendre des initiatives lors des réunions locataires concernant des lieux de sortie et / ou de restauration.

L'accompagnement permet de limiter les angoisses et les appréhensions à sortir de la Maison Relais et permet d'aller à la rencontre de l'autre.

Ces sorties permettent une découverte des lieux de loisirs accessibles dans un environnement proche.

Lors de l'année 2024, nous avons organisé une journée au barrage, une sortie équitation, une soirée cinéma en plein air, une journée au gouffre de Padirac, une soirée au Lioran afin d'assister à un match de Hockey, des sorties bowlings mensuels mais également des sorties restaurants.

Durant cette année 2024, une hôte de la Maison Relais a continué son accompagnement chaque mercredi midi des locataires qui le souhaitent au restaurant de la solidarité de l'ANEF Cantal.

Six à dix personnes s'inscrivent régulièrement pour cette sortie. Ces repas, pris en commun, permettent à chacun de partager un repas complet et équilibré comprenant une entrée, un plat principal, du fromage, un dessert et un café.

Au-delà du plaisir lié à la qualité gustative des mets cuisinés, chacun peut apprécier ce moment convivial propice à bon nombre d'échanges sur des sujets variés avec ses voisins à la Maison Relais. La cuisinière du Restaurant de la Solidarité accorde une importance toute particulière à la qualité de l'accueil réservé à chaque client et se montre très attentive au bien-être des uns et des autres.

Quelques-uns des locataires se rendent parfois au Restaurant de la Solidarité en dehors de ce « rendez-vous » du mercredi mais ils sont minoritaires : pour la plupart, sans la présence de l'hôte, cette démarche reste trop angoissante du fait, en particulier, que l'on ne sait jamais qui seront les autres clients présents.

Les hôtes travaillent toujours avec les locataires pour qu'ils puissent reproduire ces sorties sans leur présence. Cependant à ce jour, sans accompagnement, rares sont les locataires à prendre l'initiative de sortir en toute autonomie.

3.2.6 Après-midi « jeux de société » avec les Lits Halte Soins Santé

L'activité "jeux de société" initiée en 2023 s'est poursuivie en 2024 à raison d'une fois tous les 15 jours.

Les jeux de société permettent de développer certaines habiletés, favorisent la capacité d'attention, font travailler la mémoire et l'esprit logique et développent le vivre ensemble ainsi que la convivialité.

Le fait de partager ces temps avec un autre service permet aux locataires de s'ouvrir à l'extérieur et d'apprendre à connaître de nouvelles personnes. Après la séance, les participants apprécient de partager un moment convivial autour d'une collation.

L'équipe éducative a mis à disposition des locataires des jeux variés, ils sont disponibles en salle de vie afin qu'ils puissent les investir sur d'autres temps, des temps sur lesquels l'équipe n'est pas forcément présente.

3.2.7 Atelier esthétique et bien-être

Les locataires de la Maison Relais ont bien souvent une image négative d'eux même, notamment au niveau du corps. Prendre soin d'eux n'est bien souvent pas la priorité, les problématiques financières, sociales ou encore médicales prenant beaucoup de place dans leur quotidien. Cependant, nous avons pu constater lors d'évènements festifs au sein de la Maison Relais l'intérêt des locataires féminines à vouloir « se faire belles », à prendre plaisir à se faire les ongles avec l'aide de l'équipe. Il nous a donc paru intéressant de proposer des moments de détente autour du soin du corps et de la mise en beauté permettant ainsi de travailler l'acceptation de soi et le rapport aux autres tout en prenant du plaisir.

Au fur et à mesure des ateliers, qui ont lieu une fois par mois, nous avons pu observer un réel engouement des locataires qui sont de plus en plus à l'aise et apprécient ce moment de détente et de convivialité.

7 locataires participent tous les mois à l'atelier. Au départ, seulement les femmes participaient puis nous avons constaté l'intérêt de certains hommes pour cet atelier.

Désormais, un hôte s'occupe de la coupe des cheveux et de la barbe pour les locataires qui le souhaitent.

4 LA PARTICIPATION DES LOCATAIRES

Des réunions trimestrielles sont organisées pour permettre aux locataires de prendre la parole sur le fonctionnement de leur lieu de vie.

La présence des hôtes est garante du cadre, leur rôle étant également de favoriser l'expression de chacun. La présence de chaque locataire est obligatoire. L'ordre du jour est établi par l'équipe éducative en amont, les locataires peuvent ensuite le compléter en amont de la réunion.

Le chef de service anime la réunion. Une fois par an le directeur de l'ANEF Cantal est présent.

La loi impose la présence de tous les locataires si un collège de représentants n'est pas élu. Cette formule répond au choix des locataires qui ne souhaitent pas organiser d'élections. Leur présence collégiale assortie de celle de la direction vaut donc Conseil de la Vie Sociale.

Ce temps permet l'implication des personnes dans l'organisation et le maintien d'une vie collective conviviale. A cette occasion, elles peuvent débattre et voter des décisions liées à l'organisation de la Maison Relais.

Comme prévu en 2018 et conformément à la loi 2002-2, le registre des plaintes et réclamations est mis en place au sein du service. Chaque locataire dispose du document de plainte et / ou réclamation lui permettant d'interpeller la structure sur un évènement indésirable ainsi que les documents répondant au règlement général de protection des données.

5 LE TRAVAIL PARTENARIAL

L'équipe entretient un lien constant avec l'ensemble des services de l'ANEF Cantal. Les fonctions supports sont indispensables au bon fonctionnement de la Maison Relais.

Les principaux partenaires et prescripteurs permettent de créer un maillage pour des accompagnements médico-sociaux : SAMSAH, services de psychiatrie, institutions médico-sociales, les centres de soins en addictologie. Les associations de protection des majeurs sont également des partenaires privilégiés.

Le travail en réseau est indispensable. Il implique une participation et un échange avec l'ensemble des partenaires intervenants auprès de la personne et plus étroitement avec le référent social extérieur.

Le partenariat prend tout son sens lors de synthèses où les objectifs du contrat de séjour sont nommés par les locataires.

Nous notons une augmentation de la participation des infirmiers du Centre Médico-Psychologique aux synthèses des locataires afin que leur projet social soit en cohérence avec leur prise en charge thérapeutique.

6 LA GESTION LOCATIVE

L'ANEF Cantal a fait le choix de travailler à la Maison Relais comme un bailleur classique de façon à préparer les locataires à l'accès à un appartement autonome et pour les familiariser avec les démarches locatives.

Ainsi les hôtes et le chef de service assurent toutes les formalités liées aux vingt appartements :

- État des lieux entrant et sortant,
- Bail,
- Caution,
- Lien avec la C.A.F. et la M.S.A. pour les allocations logement,
- Production des appels à loyer et des quittances,
- Réception des loyers en lien avec la comptabilité de l'association,
- Gestion des dettes,
- Gestion des réparations et travaux sur la structure avec les partenaires internes (service technique de l'ANEF Cantal) et externes (POLYGONE et entreprises de maintenance),
- Vérification de l'entretien des locaux communs et des appartements,
- Gestion de l'entretien des espaces verts.

Le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil ont été retravaillés en lien avec les locataires par les hôtes de la Maison Relais et le chef de service.

Les informations et les règles de vie en collectif ont été regroupées dans un seul document pour offrir une meilleure compréhension et lisibilité aux locataires.

L'équipe a également instauré une sanction préventive : le blâme, pour les manquements du type absence au ménage par exemple. Au bout de 3 blâmes le locataire reçoit un avertissement.

Le nouveau règlement de fonctionnement a été présenté en réunion locataires et validé par les locataires.

7 LES PERSPECTIVES 2025

- Poursuite des séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles avec l'ensemble des services de l'ANEF Cantal.
- Maintenir le partenariat avec l'association DALHIR pour des séances de sport adapté.
- Reprendre les rencontres avec les Maisons Relais du département pour travailler sur des échanges de pratiques.
- Actualiser le projet de service de la Maison Relais en s'appuyant sur la participation des locataires et des partenaires
- Poursuivre la réflexion sur la prise en charge de personnes de plus en plus âgées, tout en maintenant le bon équilibre entre les tranches d'âge et la mixité des personnes accueillies.
- Organiser une journée "portes ouvertes" à la Maison Relais afin de consolider et développer le partenariat.
- Construire un partenariat avec Addictions France et Promotion Santé et maintenir le travail de partenariat avec l'atelier numérique de la ville d'Aurillac afin de pallier à la fracture numérique présente chez certains locataires.